

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 janvier 2016

RÉPUBLIQUE NUMÉRIQUE - (N° 3318)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL186

présenté par
M. Belot, rapporteur

ARTICLE 41

À l'alinéa 21, substituer aux mots :

« ses activités »

les mots :

« les activités mentionnées au I ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.